

Séance publique du 5 décembre 2025**N° 2025-584****Convocation du 28 novembre 2025**

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	Direction pilotage emploi et dialogue social Service GPEEC	N° 2025-584

Délibération portant adaptation du tableau des emplois et des effectifs - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Des adaptations doivent être apportées au tableau des emplois et des effectifs tout au long de l'année afin de tenir compte de l'évolution des besoins et de l'organisation des services, et de l'avancée des différents projets. Ces adaptations consistent en des créations, nettes, ou compensées par des suppressions, et des transformations d'emplois permanents.

Tous les postes présentés dans ce rapport et créés précédemment sont ouverts aux contractuels sur la base des articles L.332-8 à L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Il est rappelé que le recours aux agents contractuels reste dérogatoire notamment sur les postes en tension sur lesquels peu ou pas de candidature d'agent titulaire n'est observée.

Les créations et adaptations proposées dans le cadre de ce rapport ont été présentées à l'avis des comités sociaux territoriaux du 10 avril, 20 juin, du 16 octobre et du 14 novembre 2025. Le détail des créations de postes est présenté en annexe 1 ; le détail des transformations de postes, induisant un changement de cadre d'emplois, est présenté en annexe 2 ; le détail des contrats de projets créés ou prolongés est présenté en annexe 3. Les postes sont présentés par cadre d'emplois ; par défaut, ils sont ouverts sur tous les grades du cadre d'emplois.

Les principaux ajustements portent sur les directions générales suivantes :

DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES

Le schéma de mutualisation adopté par le Conseil de Bordeaux Métropole du 29 mai 2015 et adapté lors du Conseil de Bordeaux Métropole du 21 mai 2021 prévoit la possibilité pour les communes qui le souhaitent de mutualiser de nouveaux domaines d'activité. Dans le cadre du cycle 10 de mutualisation, 10 postes sont transférés de la commune de Parempuyre pour la gestion des espaces verts et du mobilier urbain sur le domaine public métropolitain et communal (parcs, cours d'écoles, terrains sportifs notamment). Ces postes seront créés au sein du Service Territorial 7 de la Direction de la Gestion de l'Espace Public du Pôle Territorial Ouest.

Par ailleurs, deux postes d'agent.e.s techniques sont créés dans les Directions de la Gestion de l'Espace Public du Pôle Territorial Ouest et du Pôle Territorial Sud pour la gestion d'espaces vert supplémentaires, financés par les communes.

En outre, au Pôle Territorial Ouest, la Ville de Mérignac a validé le financement par RNS d'un contrat de projet de chargé.e du projet environnemental stratégique « Continuons Mérignac Ville Verte » (CMVV) pour une durée de 3 années. Ce contrat relève du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B). Un poste de contrôleur.se de gestion est également ouvert sur le cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux (catégorie A) au sein de

la Direction des Ressources Humaines du Pôle Territorial Ouest, également financé par les communes.

DIRECTION GENERALE TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

La politique déchets a connu des évolutions majeures ces dernières années, en réponse à des impératifs réglementaires, aux enjeux environnementaux croissants et aux attentes des citoyens : développement de la sensibilisation à la prévention et au tri, de la collecte et du traitement des biodéchets, du réemploi etc. Ces évolutions ont conduit à adopter une nouvelle organisation du Pôle Prévention et Gestion des Déchets, plus claire, efficace et robuste, afin de délivrer un service public de qualité.

La nouvelle organisation présentée au CST du 20 juin comprend 3 directions métiers organisées selon le cycle de prévention et de gestion des déchets, 2 directions supports et 2 missions transversales :

- Direction accompagnement des usagers et aménagement
- Direction collecte et transport des déchets
- Direction filières de valorisation et infrastructures
- Direction RH déconcentrées
- Direction administration et qualité
- Mission performance et prospective
- Mission instances et partenariats publics

Le nombre de postes reste inchangé, à savoir 1011 postes. 2 postes sont transformés avec changement de catégorie, et 16 postes sont élargis à d'autres cadres d'emplois, comme détaillé en annexe 2.

Par ailleurs, au sein du Pôle Action Climatique et Transition Energétique, il est proposé de créer un poste de Chargé.e de projet cycle de l'eau de catégorie A, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, rattaché à la Mission Autorité Organisatrice de l'Eau. Ce poste est financé par la redevance versée par la Régie de l'Eau.

DIRECTION GENERALE RH, TRANSFORMATION ET ADMINISTRATION GENERALE

Au sein de l'ADG en charge des Ressources Humaines est créé un poste de Gestionnaire RH dédié à la Ville de Bordeaux et au CCAS, de catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, financé par RNS de la Ville de Bordeaux.

A la Direction de l'Immobilier, un contrat de projet financé par RNS de la Ville de Bordeaux de Gestionnaire de projet en sécurisation des bâtiments, cadre d'emplois des techniciens territoriaux, est prolongé de 2 années. Ce contrat de projet a permis d'engager depuis 2023 une analyse globale des problématiques de sûreté sur l'ensemble des sites de la Ville.

A la Direction des Affaires Juridiques, un poste de Gestionnaire des marchés d'assurances correspondant au cadre d'emplois de rédacteur territorial (catégorie B) est créé au service du pilotage et de la protection du patrimoine afin de répondre au volume croissant de contrats d'assurance induit par la mutualisation avec notamment une augmentation du portefeuille géré de 42% par rapport à 2020. Le coût de cette création est compensé par la suppression d'un poste vacant de catégorie A, dans une logique de redéploiement des moyens.

DIRECTION GENERALE DU NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION

Le domaine du numérique est mutualisé avec 19 communes. Chaque année, le périmètre d'intervention du service commun augmente, lié à une numérisation croissante des communes pour un service public performant et de qualité pour tous. Les périmètres couverts continuent à croître avec une réglementation de plus en plus complexe. Les chefs de projets doivent faire face à des plans de charge de plus en plus lourds et n'ont parfois plus la capacité à absorber de nouveaux projets ou à prendre le temps nécessaire pour coordonner des projets complexes. Ainsi, il est proposé de créer 3 postes de chefs de projet numérique de catégorie A (cadres d'emplois des ingénieurs et attachés) qui viendront en renfort au regard des plans de charge.

Par ailleurs, dans les secteurs de l'enfance et de la famille, plusieurs communes mutualisées disposent des mêmes solutions métiers. Une expérimentation a été menée en 2024 avec 4 communes pilotes (Le Bouscat, Mérignac, Pessac et Talence) pour structurer une

administration fonctionnelle mutualisée. Après un an de fonctionnement, toutes les communes pilotes ont souhaité confirmer cette organisation et ont validé le financement d'un poste de catégorie A d'administrateur.rice des systèmes applicatifs mutualisé à compter du 1er janvier 2026, ainsi proposé à la création (ouvert aux cadres d'emplois des ingénieurs et des attachés).

En outre, le nouveau contrat de DSP concernant le réseau de communication électronique Inolia devrait être attribué au conseil métropolitain du 5 décembre. Il prévoit le financement de l'équivalent d'un poste pour assurer son contrôle, de catégorie A (ouvert aux cadres d'emplois des ingénieurs et des attachés).

Ainsi, il est proposé la création de 5 postes, tous financés.

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

Il est proposé d'ouvrir un contrat de projet pour une durée de 3 années sur le cadre d'emplois de rédacteur ou technicien territorial (catégorie B), afin de permettre le recrutement d'un Chargé.e de projet en opérations d'aménagement pour piloter le projet de Rénovation Urbaine Joliot Curie qui s'étend sur les communes de Bordeaux, Cenon et Floirac.

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dans le cadre de la création de la régie de gestion du stade Atlantique Bordeaux Métropole, délibérée le 6 juin 2025, la transformation d'un poste d'attaché (catégorie A) en administrateur (catégorie A+) est proposée pour créer un poste de Directeur.rice adjoint.e en charge des grands équipements sportifs.

Par ailleurs, dans le cadre de la manifestation internationale dénommée « Tall Ships Race » qui se tiendra à Bordeaux en 2027, il est proposé de créer un contrat de projet pour l'organisation de l'évènement, pour une période définie du 1er août 2025 au 31 décembre 2027.

En outre, pour répondre aux enjeux liés aux transitions, la direction du Développement Economique s'est dotée d'une équipe dédiée d'appui aux transitions chargée non seulement de conduire ses propres plans d'action, mais d'intégrer ces enjeux dans l'ensemble des projets de la direction et des autres DG (déchets, énergie, mobilité...) pour accompagner le monde économique dans ces mutations majeures. Dans ce domaine, il est proposé de prolonger deux contrats de projet de chargé.e.s de mission économie circulaire et transitions écologiques, pour une durée de 3 années.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

A la DGFCP est créé un poste de conseiller.ère commande publique, de catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, rattaché au centre appui-marchés de la DACP pour permettre la gestion d'une majorité des marchés publics de la Direction Générale Education Sports et Société de la Ville de Bordeaux, qui a donné son accord pour le financement de ce poste.

CABINET DE LA PRESIDENTE

La Ville de Bordeaux a mis en place avec sa jumelle Lima, au Pérou, un projet de coopération internationale intitulé « Casa de Osambela », qui porte sur les études en vue de la création d'un centre d'interprétation et de valorisation du patrimoine de Lima avec l'appui du programme FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises). Afin d'accompagner la mise en œuvre de ce projet et notamment pour le suivi des procédures administratives et financières afférentes, il est demandé la création au sein de la Direction des Relations Internationales d'un contrat de projet « chargé.e de mission FICOL », cadre d'emplois des attachés, pour une durée de 3 ans, financé par RNS de la Ville de Bordeaux.

Enfin, il est proposé pour régularisation de fermer 5 postes, ces fermetures ayant été compensées par des créations dans les mêmes directions générales, dans une logique de redéploiement des moyens en fonction des besoins.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L313-1 du Code général de la fonction publique,

VU la délibération N°2025-83 du 4 avril 2025 portant sur l'adoption du budget primitif 2025 et relative à l'ouverture des crédits au chapitre sur les dépenses de personnel,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

VU les avis émis par les comités sociaux territoriaux du 10 avril, 20 juin, 16 octobre et 14 novembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU' il convient d'apporter ces ajustements au tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte de l'évolution des besoins de l'établissement et de l'organisation des services

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la création et la suppression des emplois permanents dont le détail figure en annexe 1.

Article 2 : d'autoriser la transformation des emplois dont le détail figure en annexe 2.

Article 3 : d'autoriser la création et la prolongation des contrats de projet dont le détail figure en annexe 3.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI,
Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------